

Québec français



Projet de paysage et modernité

Philippe Poullaouec-Gonidec

Number 169, 2013

Paysages illimités

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/69540ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Poullaouec-Gonidec, P. (2013). Projet de paysage et modernité. *Québec français*, (169), 56–58.



Projet de paysage et modernité

PAR PHILIPPE POULLAOUËC-GONIDEC*

LE PAYSAGE CONNAÎT UN REGAIN d'intérêt de la part du grand public. Bien entendu, cet intérêt est souvent le fruit d'un regard nostalgique sur notre passé et sur ses paysages mythiques disparus (« Que sont devenus nos paysages ruraux, nos paysages d'antan ? »). Il est aussi le résultat d'une attitude réactive vis-à-vis du changement. Car il est vrai que l'on ne s'intéresse au paysage que lorsqu'il est menacé. La plénitude paysagère semble en effet prendre naissance à la veille de sa disparition.

Les interventions paysagères sont aussi, pour la plupart, à l'image de cette tendance passéiste et réactive qui caractérise notre époque. En effet, nous sommes forcés de constater que de nos jours, trop peu de projets de paysages sont issus de la simple volonté d'affirmer et de construire l'identité d'une collectivité ou d'un territoire. Et ce, en fonction non pas uniquement de ce qu'elle fut, mais aussi de ce qu'elle est, et de ce qu'elle sera.

C'est pourquoi j'ai cru opportun d'aborder le thème des paysages de la modernité. À partir d'une définition du concept de paysage, je me propose de faire valoir la nécessité d'appréhender le paysage comme un projet à ré-inventer.

Les quelques positions que j'énoncerai très brièvement s'inscrivent dans une mouvance de pensée. Elles sont le fruit d'une réflexion que je conduis depuis plusieurs années, conjointement avec mes confrères praticiens et universitaires québécois et étrangers, et qui a pris forme dans le cadre de multiples échanges et publications sur le paysage.

Le paysage : définition et confusions

J'aborderai la question de la définition du paysage par un constat. À entendre et à lire certains propos sur le paysage, on s'aperçoit que le paysage est un lieu de confusion. Je reste persuadé que ce fatras est normal parce le paysage est lié aux phénomènes de la perception et que celle-ci est de nature polysémique. Cette confusion engendre des positionnements basés sur des incohérences. La plus flagrante est la confusion courante qui existe entre les termes « environnement » et « paysage ». Sans vouloir reprendre la brillante démonstration du philosophe Alain Roger lors du séminaire « Paysage : savoirs, pratiques, politiques », le paysage n'est pas l'environnement¹. Il n'y a pas de rapport synonymique entre les deux termes.

Ces deux concepts sont importants à dissocier parce que le paysage n'existe pas en soi. Pour reprendre la célèbre affirmation du peintre Cueco en 1982 : « Le paysage n'existe pas sans individu », et j'ajoute que nous n'existons pas hors de notre paysage. Sa présence est apparente par le biais de lectures individuelles et collectives, et comme vous le savez, elle se matérialise de multiples façons.

À l'opposé, l'environnement est le degré zéro du paysage. Ainsi, un environnement donné peut devenir un paysage par le biais d'un phénomène de médiatisation, c'est-à-dire une qualification esthétique, ou pour reprendre le terme d'Alain Roger : un phénomène d'artialisation.

La dissociation entre environnement et paysage est évidente puisque pour bon nombre de gens : « Un lac est beau même si l'eau est polluée ». Mais je dirais que l'actuelle pensée environnementale participe à la confusion des deux genres, car il n'est pas rare d'entendre la phrase suivante: « Le lac est beau parce qu'il est propre ».

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, l'environnement est inclusif au paysage. Il appartient au paysage mais nous devons paradoxalement les dissocier, car comme le souligne Bernard Lassus : « Dissocier paysage et environnement nous aide à préciser la demande d'ordre sensible qui disparaît sous le souci de l'environnement. [...] L'invention du paysage est la meilleure préservation de l'environnement. »

Pour une invention du paysage

Le paysage est un concept définitivement culturel. Il est assujéti au monde des valeurs. Il n'y a donc pas d'immuabilité du paysage, par contre il y a des persistances (comme celle du regard pittoresque). D'autre part, nous oublions bien trop souvent que le paysage est une invention du regard. Le XVIII^e siècle (le siècle de l'esthétique) nous le rappelle avec l'invention de deux paysages, la montagne et la mer. Ces inventions paysagères sont en fait des phénomènes de reconnaissance perceptuelle ; ce que j'appelle une qualification par le regard.

Après avoir été perçues comme des expériences négatives (des pays affreux, des laideurs absolues), la montagne et la mer sont devenues des paysages, des lieux valorisés (sublimés) à parcourir, à décrire et surtout à peindre. Le rôle fondateur des artistes dans ces deux inventions de paysage *in visu* est manifeste².

Ces inventions décrites dans plusieurs textes d'Alain Roger nous prouvent à quel point le paysage n'est pas donné, il se construit sur le plan de la perception. Même si ces deux exemples constituent des phénomènes de reconnaissance de lieux existants, ces inventions appartiennent à ce que l'on pourrait appeler « faire le paysage ».

Notre modernité produit elle aussi des paysages. Plusieurs exemples viennent appuyer cette affirmation, j'en retiens deux. Le premier est l'invention du paysage urbain montréalais. Dans un rapport de recherche déposé en 1990 à la Ville de Montréal, nous avons validé cette hypothèse à l'aide de plusieurs indicateurs qui témoignent de la reconnaissance d'un paysage montréalais. Le principal indicateur de l'émergence de ce concept de paysage nous est livré par la littérature québécoise. Nous nous sommes aperçus que cette invention paysagère par le genre littéraire remontait au siècle dernier. Une invention qui s'est confirmée avec le temps et plus particulièrement par la récente prolifération d'écrits, où l'on voit Montréal devenir un « ici » romanesque.

Plusieurs ouvrages tels que *Montréal des écrivains*, *Les promenades littéraires dans Montréal* et *Lire Montréal* ont contribué, et contribuent à la qualification esthétique de l'espace urbain en nous donnant les clés d'appréciation d'un « paysage montréalais », soit un paysage de courtopointe, d'identité fragmentaire et où la mouvance ne permet pas de fixer une physionomie particulière.

Le deuxième exemple est celui des friches végétales en milieu urbain. Comme vous le savez, la mutation industrielle des villes a laissé et laissera encore des espaces vides. Plusieurs d'entre

eux sont devenus des hauts lieux malgré le fait qu'ils ne soient pas utilisés. Ces espaces de liberté laissés pour compte depuis des années ont offert avec le temps une biomasse végétale où se côtoient les essences indigènes et allogènes. Ces friches sont devenues de véritables boisés « sauvages ».

Par la magie du temps, les friches végétales nous apparaissent à tous aujourd'hui comme des vestiges d'une couverture arbustive de valeur. De plus, cette friche incarne l'idée de cette « première nature » que l'on peut associer au *Wilderness*. Cette nature mythique décrite par les philosophes transcendantalistes américains au siècle dernier est en fait une sublimité de la grandeur sauvage : un sublime qui serait à la base de l'identité profonde de notre continent.

La friche végétale comme invention paysagère démontre donc la prégnance d'une « esthétique environmentaliste » dans la modernité nord-américaine. Il s'agit ici d'une qualification esthétique associée à un sentiment ou plus précisément à une valeur du temps : l'environnement et l'écologie. Cette esthétique participe bien évidemment à la confusion du paysage et de l'environnement que j'ai évoquée précédemment. Mais peut-être est-ce précisément de la confusion des genres que naît l'invention.

D'autre part, l'invention nécessite un certain détachement face à l'existant. Notre culture citadine liée à notre mobilité (notre nomadisme) nous donne ce détachement et donc la possibilité de construire de nouvelles réalités paysagères. Loin d'être péjoratif, ce trait culturel du mouvement et de l'oubli offre un avantage particulier, celui de nous permettre de porter de nouveaux regards sur l'espace. Car il ne faut pas oublier qu'en dépit de son apparente évidence, le paysage est une invention toujours renouvelée de la réalité. Par conséquent, il est tout à fait illusoire de penser gérer le paysage comme on gère une ressource environnementale.

Le paysage comme projet

La modernité invente donc des paysages, des paysages inventés par notre regard sans cesse renouvelé de la réalité. Mais au-delà de ces inventions paysagères, il y a une nécessité de construire des paysages qui vont plus loin qu'une simple mise en valeur de leurs traits et attraits. Pour appuyer mes propos, je me permets d'évoquer succinctement le projet du village de Verchères sur le fleuve Saint-Laurent.

Ce projet, réalisé en 1998, fait valoir l'apport de l'intervention paysagère comme une solution aux problèmes du développement local. Alors qu'il devait au départ se limiter à mettre en valeur un patrimoine déjà reconnu, ce projet propose la formalisation d'un nouveau paysage pour l'ensemble du village.

Par projet de paysage, nous entendons, dans ce cas précis, la mise en forme de solutions d'aménagement qui contribueront à construire une identité locale distinctive et cohérente à Verchères, et à renforcer le sentiment d'appartenance de tous les villageois à leur territoire.

Un tel projet « fédérateur » nous paraissait nécessaire compte tenu du caractère hétérogène de la population de Verchères, constituée en partie par des natifs du village et en partie par des nouveaux résidents. Notre projet de paysage se devait donc de faire écho à cette réalité socioculturelle, dans le but de construire un paysage emblématique et unificateur pour tous ses habitants, qu'ils soient « locaux » ou « néos ».

Pour atteindre ce but essentiel d'appartenance et d'identité, nous avons construit le projet sur l'idée d'incruster dans l'espace villageois les empreintes territoriales les plus fortement symboliques de l'occupation du lieu, et d'exprimer ce retour à la notion de territoire en y acceptant toutes les marques d'un passé, d'un présent et d'un futur.

Ce parti-pris traduit très bien l'idée que le marquage culturel d'un espace ou d'un territoire doit dépasser la simple approche d'une mise en valeur patrimoniale. C'est en ce sens que le projet est novateur. Il initie un concept de paysage qui intègre trois niveaux d'intervention, soit de reconnaître la singularité de l'existant, de mettre en valeur celle-ci et d'induire un nouveau sens à l'espace villageois. Ce processus d'intervention est la base de l'invention du paysage, car il permet l'inclusion des appartenances et des appropriations. Le projet de paysage devient ici le lieu de convergence d'un social hétérogène, car comme le dit si bien le géographe Augustin Berque : « Cultiver l'intention du paysage, c'est le meilleur moyen de donner sens au monde ».

Pour illustrer de façon concrète ce que je viens de dire, prenons le cas des « îlettes », l'une des empreintes territoriales les plus distinctives de la municipalité de Verchères. Le terme « îlette » est employé par les habitants de Verchères pour désigner un groupement d'arbres dans la plaine agricole du Saint-Laurent. Ces îlots d'arbres constituent dans notre projet de paysage un geste de réappropriation territoriale, mais une réappropriation qui relève davantage de l'affectif et du sensible. En effet, l'îlette est une expression purement vernaculaire. Pour les habitants de Verchères, elle signifie un regroupement d'arbres dans la plaine agricole. Plus précisément pour les « locaux », elle est un lieu chargé de souvenirs d'enfance, une réserve de bois au fond d'un rang ou un lieu pour chasser le petit gibier.

Pour les néo-villageois, l'îlette est lue, interprétée et appréciée comme une qualité environnementale de leur espace urbain et de leur territoire agricole. À l'image de la friche végétale urbaine, l'îlette est la reconstruction d'une biomasse vestige de la couverture végétale de la plaine du Saint-Laurent. C'est le rappel d'une origine gommée et surtout une superbe métaphore paysagère des îles de Verchères dans le fleuve.

En offrant des prises de sens (c'est-à-dire de multiples significations), l'îlette devient un attribut de paysage qui nous permet de rejoindre l'imaginaire des néo et des locaux de Verchères. C'est l'expression d'une logique paysagère perméable et convergente que nous avons décidé de réinterpréter dans le village de Verchères.

Notre intervention a été de créer de nouvelles îlettes qui sont le miroir de celles qui existaient déjà, et de les utiliser comme lieux d'interface entre l'espace villageois et l'espace agricole environnant. Par la création de nouvelles îlettes (plantation d'arbres), nous consolidons à la fois l'appartenance de l'espace villageois à son échelle territoriale, et nous délimitons l'espace villageois à l'intérieur de son territoire (pour éviter son étalement dans l'espace agricole).

Conclusion

Comme expression de nos valeurs culturelles, sociales et économiques, le paysage est à mon avis fédérateur d'un développement local au Québec par sa capacité de formaliser des

emblèmes. La force du paysage est donc de faire converger les enjeux vers un projet collectif parce que paradoxalement, à l'exemple des îlettes, les multiples lectures individuelles et collectives du paysage ne sont pas des lieux de divergence. Il est aussi capable de solutionner des enjeux sociaux, économiques et environnementaux à condition qu'il ne soit pas dominé par la rationalité et les règles technocratiques qui caractérisent notre temps. Pour ce faire, le projet de paysage exige une démarche inventive pour induire et construire de nouveaux rapports sensibles (imaginaire et poétique) entre les individus et leur milieu. *

* Platicien de l'environnement, architecte paysagiste ASLA, professeur titulaire de l'École d'architecture de paysage à l'Université de Montréal, Philippe Poullaouec-Gonidec est directeur de la Chaire UNESCO en paysage et environnement (CUPEUM) et directeur de la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal.

Notes

- 1 Ce séminaire de recherche international organisé par les professeurs M. Gariépy, B. Lassus et P. Poullaouec-Gonidec a eu lieu du 24 au 26 mai 1995 au Centre Canadien d'Architecture à Montréal. Il regroupait plusieurs universitaires français et québécois.
- 2 Le rôle des peintres paysagistes anglais dès la fin du XVIII^e siècle est remarquable à ce sujet. Parallèlement, au début du XIX^e siècle, l'apport de la peinture américaine sera prépondérant dans le façonnement de l'identité américaine, notamment par le travail du peintre Thomas Cole (1801-1848). Cette idée de la nature américaine au XIX^e siècle est relatée par Michel Conan dans son texte sur « La nature, la religion et l'identité américaine », dans Dominique Bourd (dir.), *Les sentiments de la nature*, 1993, p. 175-195.

Références

BERQUE, Augustin, « Doubter du paysage », dans *Cinq propositions pour une théorie du paysage*, Champ Vallon, 1994, p. 13-29.

CUECO, Henri, « Approches du concept de paysage », *Milieux*, 7/8, janvier 1982.

DOMON, Gérald, Michel GARIÉPY et Sylvie LAGUEUX, « L'intégration des boisés aux projets urbains : de l'urgence de penser gestion », *Trames, Revue de l'aménagement*, n° 9, 1993, p. 52-58.

LASSUS, Bernard, « Les continuités du paysage », *Urbanisme*, n° 250-252, 1992, p. 64-66.

POULLAOUEC-GONIDEC, Philippe, « Esthétique des paysages de la modernité », *Trames, Revue de l'aménagement*, n° 9, 1993, p. 29-34.

POULLAOUEC-GONIDEC, Philippe et Peter JACOBS, *Paysage montréalais : quelques considérations de reconnaissance et de développement*, Rapport préparé pour le Service de l'habitation et du développement urbain (Ville de Montréal), Faculté de l'aménagement, 1990, 46 p.